

## Conditions Générales Concours « Join KitchenAid 100 years celebration » de KitchenAid – France

### **Article 1 - Généralités**

---

- 1.1. Les présentes Conditions Générales décrivent le règlement officiel du concours « Join KitchenAid 100 years celebration » de KitchenAid, (ci-après, le « Concours »). Elles sont disponibles via le lien suivant : <https://www.kitchenaid.fr/landings/concours>
- 1.2. Le Concours est organisé par KitchenAid Europa Inc., dont le siège social est établi à Centerville road, Suite 400 2711, 19808 Wilmington, Delaware (USA), société américaine ayant une succursale située à Nijverheidslaan 3, 1853 Grimbergen, Belgique, BCE 0441.626.053 (ci-après, l'« Organisateur » ou « KitchenAid »).
- 1.3. La participation au Concours est gratuite et ne comporte aucune obligation d'achat de biens ou de services.
- 1.4. Par leur participation, les Participants sont réputés accepter d'être liés par les présentes Conditions Générales et leur interprétation en vertu de la loi applicable en vigueur.
- 1.5. Le Concours se déroule en ligne, sur les plateformes de médias sociaux Facebook et Instagram, et se tient du 28 mars au 26 Avril 2019 (ci-après, la « Durée »).

### **Article 2 - Participants et conditions de participation**

---

2.1. Toute personne physique majeure (âge légal) au regard des lois locales en vigueur dans le pays où se déroule le Concours, résidant en France et disposant d'un profil sur la plateforme de médias sociaux concernée où la participation est rendue possible (ci-après, le « Participant »). L'Organisateur se réserve le droit de vérifier à tout moment la nationalité du Participant et son âge.

Les personnes suivantes ne peuvent pas participer au Concours :

- les mineurs ;
- les employés de l'Organisateur et des sociétés liées de l'Organisateur, y compris les Distributeurs et les franchisés ;
- les employés et autres membres du personnel de sociétés tierces (in)directement impliquées dans la création, le développement, l'organisation, l'administration et/ou la promotion du Concours, telles qu'Emakina;
- les membres de la famille des personnes susmentionnées jusqu'au deuxième degré, ainsi que les personnes qui sont domiciliées sous le même toit que celles-ci.

2.2. Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois au Concours.

2.3. Chaque Participant ne peut gagner qu'un seul prix.

### **Article 3 – Le Concours**

---

3.1. KitchenAid célèbre son 100<sup>e</sup> anniversaire et invite tous les Participants à partager leurs façons de célébrer des événements spéciaux. Pour prendre part au Concours, les Participants sont invités à partager une photo d'une célébration spéciale sur notre page Facebook ou Instagram. Les Participants soumettent leur contenu au moins pendant toute la Durée du Concours, telle que déterminée ci-dessus. Les Participants doivent accompagner leur envoi des hashtags suivants : #MakingHistory100.

3.2. Tous les Participants garantissent expressément qu'ils sont les uniques auteurs de tous les contenus envoyés dans le cadre de leur participation au présent Concours, ou qu'ils ont acquis tous les droits et titres nécessaires sur les contenus afin de pouvoir participer au Concours. Tous les Participants accordent à l'Organisateur une licence non exclusive, mondiale et à vie pour la publication du contenu envoyé sur les pages respectives de l'Organisateur sur Facebook et Instagram. Tous les Participants dégagent l'Organisateur de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation d'un tiers concernant le contenu envoyé, en ce compris les photos, vidéos et/ou histoires.

3.3. Notre jury KitchenAid évalue toutes les propositions, choisit la proposition gagnante pour son originalité et son adéquation avec l'esprit du concours, et détermine les gagnants correspondants (ci-après, le(s) Gagnant[s]).

3.4. Le choix du Gagnant est définitif et irrévocable. L'Organisateur n'argumente pas son choix et ne communique pas à son sujet.

3.5. L'Organisateur peut, à sa seule discrétion, refuser de remettre un prix ou en demander le remboursement en cas d'inadmissibilité en vertu des Conditions Générales ou en cas de violation de celles-ci, de fraude, de malhonnêteté, de conduite incorrecte ou inappropriée du Gagnant ou d'utilisation inappropriée de la technologie par celui-ci lors de sa participation au Concours.

3.6. Les Gagnants seront contactés le 30 avril 2019 par message personnel sur la plateforme de médias sociaux respective. Les Gagnants doivent répondre dans les 48 heures. Si le Gagnant n'est pas en mesure de recevoir, d'accepter et/ou d'utiliser le prix tel que détaillé pour des raisons indépendantes de l'Organisateur, ce dernier se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant. L'Organisateur ne prendra pas de dispositions en vue de la remise d'un autre prix ou d'une rémunération en nature.

3.7. Tous les Participants autorisent explicitement l'Organisateur à partager, liker, ou autrement reproduire et republier les photos soumises par les Participants lorsqu'ils participent au Concours. Tous les Participants garantissent qu'ils tiennent tous les droits sur les photos de façon exclusive et libre de tout droit des tiers. Dans la mesure nécessaire, tous les Participants octroient une licence globale et pour

toute la vie des droits concernés pour la reproduction et la publication des photos, et sur tous les supports et médias connus.

#### **Article 4 – Prix**

---

4.1. Le Concours est organisé en France pour les résidents français, conformément aux exigences de l'article 2. Les prix suivants sont réservés :

2 x participations aux célébrations KitchenAid 100 ans à Paris le 28 mai 2019, y inclus un séjour d'une nuit en hôtel et le transport domestique (budget de transport maximum de 700 euro pour deux personnes).

Tous les autres frais, suppléments et charges (ex. des repas, des boissons, room service, des appels ou autre frais dans l'hôtel ou ailleurs) sont exclusivement à charge propre du Gagnant.

4.2. Les Gagnants seront contactés personnellement pour faire les arrangements et réservations nécessaires. Ces Gagnants faisant leurs propres réservations d'hôtel ou de transport, le font à leur propre charge et sans avoir droit à une compensation.

4.3. Les prix décernés sont nominatifs et personnels. Ils ne sont pas cessibles et ne peuvent en aucun cas être substitués ou remplacés par des alternatives ou des équivalents en espèces.

4.4. L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable ou être tenu de payer des indemnités si un Gagnant ne peut réclamer son prix en raison de restrictions légales.

4.5. Les résultats sont définitifs. L'Organisateur ne sera redevable d'aucuns frais dans l'éventualité où le Gagnant ou son compagnon/sa compagne annule, ou a l'intention de modifier, tout ou partie de ce prix. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le prix en raison de circonstances indépendantes de sa volonté.

#### **Article 5 – Disqualification ou modification/annulation du Concours**

---

5.1. La participation est soumise à l'acceptation et au respect des Conditions Générales et du règlement du Concours y afférent. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier les Participants du Concours pour l'une des raisons suivantes :

- (i) toute circonstance indépendante de sa volonté ;
- (ii) toute altération délibérée du mécanisme du Concours ;
- (iii) toute violation de l'une des Conditions Générales, en ce compris la violation des conditions de participation ;

- (iv) tout piratage de données de tout type ;
- (v) toute situation prévue dans les Conditions Générales ;
- (vi) toute communication de données à caractère personnel inexactes ou incorrectes lors de l'enregistrement ;
- (vii) toute autre raison que l'Organisateur juge non conforme à l'esprit du Concours.

Une simple présomption de manque de fair-play est un motif suffisant de disqualification.

En cas de disqualification après l'attribution du prix, l'Organisateur se réserve le droit d'exiger le retour du prix ou le paiement de sa valeur au Gagnant inéligible ou disqualifié.

5.2. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le Concours ou les Conditions Générales, et/ou de suspendre ou d'annuler le Concours ou le (les) prix. Cette disposition s'applique en particulier en cas de circonstances imprévues ou de cas de *force majeure* telle qu'une panne d'Internet, une panne de courant, une panne de serveur, un virus, un piratage, un piratage sur Internet, une annulation, des actes des Participants, une modification du cadre juridique ou des interdictions et/ou restrictions légales imprévues dans un ou plusieurs pays participants ou tout autre événement hors du contrôle raisonnable de l'Organisateur qui rendent l'organisation du Concours, l'application des Conditions Générales et/ou l'attribution du prix temporairement ou définitivement impossible.

En cas de suspension ou d'annulation du Concours par l'Organisateur, la suspension ou l'annulation sera notifiée aux Participants par courrier électronique si possible.

Si la suspension ou l'annulation du Concours ou du prix est due à des actes des Participants, ceux-ci seront tenus responsables de tout dommage, direct ou indirect, en ce compris des réclamations des Participants ou de tiers, encouru par l'Organisateur en raison de la suspension ou de l'annulation.

En cas de suspension ou d'annulation, l'Organisateur ne peut être tenu responsable des dépenses encourues ou des dommages subis, qu'ils soient directs, indirects, consécutifs ou non, et il ne sera pas tenu d'organiser un autre Concours ou d'offrir un autre prix.

## **Article 6 – Responsabilité**

---

6.1. L'Organisateur n'est pas responsable des dommages directs ou indirects pouvant survenir lors de l'organisation ou de la participation au Concours ou au prix, quelle qu'en soit la cause ou les conséquences, en ce compris les dommages causés par :

- a) l'atteinte à la propriété intellectuelle, à la vie privée, à la personnalité ou à d'autres droits de propriété d'un tiers par le Participant ;
- b) les problèmes de connexion à Internet, tout autre problème dans le réseau de télécommunication, de matériel, de logiciels, de FAI, causé par des virus, des problèmes

techniques de toute sorte, le piratage informatique, les ordonnances judiciaires ou les lois contraignantes ;

- c) la non-réception du formulaire d'inscription par l'Organisateur en cas de force majeure, d'intervention malveillante d'un tiers, de problèmes de connexion ou de tout autre problème survenant et indépendant de la volonté de KitchenAid ;
- d) les modifications apportées aux Conditions Générales ou l'annulation du Concours ;
- e) le transport décrit dans l'article 4.1, le séjour en hôtel ou la participation à l'événement par les Gagnants.

6.2 Sauf en cas de faute grave ou intentionnelle, l'Organisateur, son personnel, ou un tiers aidant à l'organisation ou à la publicité du Concours, ne pourront être tenus responsables de tout dommage de quelque nature que ce soit (en ce compris tout préjudice personnel, toute perte ou tout dommage direct, indirect, consécutif ou non) qui aurait pu résulter de l'organisation ou de la participation au Concours, de la mention du ou des Gagnant(s) ou encore de l'attribution ou de l'utilisation des prix.

6.3 En règle générale, l'Organisateur décline toute responsabilité dans le cas où le Gagnant ne réceptionnerait et/ou n'accepterait pas la livraison pour quelque raison que ce soit ou dans le cas où il n'informerait pas l'Organisateur en temps utile, ce que seul l'Organisateur déterminera, de tout changement de l'adresse de livraison. L'Organisateur décline également toute responsabilité pour les prix qui n'arriveraient pas au destinataire en raison d'autres circonstances indépendantes de sa volonté.

6.4. En cas d'erreur (quelle qu'en soit la cause), qu'il s'agisse d'une erreur de production ou autre et qu'elle soit évidente ou non, qui affecte le Concours de quelque façon que ce soit, l'Organisateur se réserve le droit de gérer le Concours comme si l'erreur ne s'était pas produite. Lorsque l'Organisateur le juge approprié et/ou faisable, KitchenAid peut choisir d'aviser les Participants de l'erreur et de la corriger.

6.5. EN AUCUN CAS, L'ORGANISATEUR NE SERA TENU RESPONSABLE ENVERS VOUS DES DOMMAGES DIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS (EN CE COMPRIS LA PERTE D'UTILISATION, DE DONNÉES, D'ACTIVITÉS OU DE REVENUS) DÉCOULANT DE VOTRE PARTICIPATION AU CONCOURS, QUE CETTE RESPONSABILITÉ DÉCOULE DE TOUTE RÉCLAMATION EN RAPPORT AVEC LE CONTRAT, UNE GARANTIE OU UNE FAUTE (NOTAMMENT DE NÉGLIGENCE), UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTRE ET QUE KITCHENAID AIT ÉTÉ INFORMÉE OU NON DE CETTE PERTE OU DE CE DOMMAGE. Certaines juridictions n'autorisant pas la limitation ou l'exclusion de responsabilité pour les dommages accessoires ou consécutifs, la limitation ou l'exclusion susmentionnée peut ne pas s'appliquer à certains Participants.

## **Article 7 – Confidentialité**

---

7.1. Pendant leur participation, les Participants partagent leurs noms, photos, vidéos et histoires sur le profil ou la page de KitchenAid sur Facebook et/ou Instagram. Lesdites données sont considérées comme « données à caractère personnel » en vertu du Règlement Général européen sur la Protection des Données 2016/679 (ci-après, le « RGPD »).

7.2. Par leur participation, les Participants acceptent que l'Organisateur recueille et traite ses données à caractère personnel pour le Concours. Le fondement juridique du traitement est l'exécution du contrat, au sens de l'art. 6 1 b) du RGPD. Le traitement vise à assurer la bonne gestion du Concours et à republier les photos sur les réseaux sociaux utilisés dans ce Concours. Lors de la republication des photos nous mentionnerons votre nom, sauf si vous vous opposez explicitement à ce traitement. Vos données à caractère personnel seront stockées (sur les pages des médias sociaux) sur les plateformes respectives pour une durée maximum de deux années après la distribution des Prix.

7.3. L'Organisateur est le responsable du traitement de vos données à caractère personnel. Toutefois, chaque Participant reconnaît que, bien qu'il possède et utilise un profil sur Facebook et/ou Instagram, les propriétaires de ces plateformes sont également considérés comme Responsables du traitement qui s'effectue sur ces plateformes. Pour de plus amples informations, l'Organisateur se réfère aux politiques de confidentialité des plateformes de médias sociaux respectives.

Tout traitement de données à caractère personnel est conforme au Règlement Général sur la Protection des Données.

7.4. Nous n'effectuons pas de profilage et ne prenons pas de décisions automatisées sur base d'un profilage en ce qui concerne vos données à caractère personnel. Nous ne transférons pas vos données à qui que ce soit, sauf à Emakina et à Facebook Inc. pour la bonne gestion du présent Concours. Vous consentez au traitement de vos données à caractère personnel par Facebook Inc., car les plateformes de médias sociaux sont utilisées pour le Concours. Vos données sont également stockées sur des serveurs situés en dehors de l'Union européenne, plus précisément aux États-Unis d'Amérique. Facebook Inc. a adhéré aux normes du Bouclier de protection des données UE-États-Unis.

7.5. L'Organisateur souhaite informer chaque Participant de son droit de demander plus d'informations sur le traitement, de demander l'accès à ou la modification de ses données à caractère personnel, de s'opposer au traitement, de demander la minimisation ou l'effacement des données en question, de demander leur transfert à des tiers ou d'en obtenir une copie.

Les Participants comprennent que leur participation ultérieure est matériellement impossible en l'absence de tout traitement de leurs données. Si un Participant demande un effacement prématuré de ses données, il sera exclu du Concours.

7.6. Les Participants peuvent exercer leurs droits en envoyant un courrier postal ou électronique à l'Organisateur à l'adresse suivante : KitchenAid Europa, Marketing Department, Nijverheidslaan 3, 1853 Grimbergen, Belgique. Veuillez joindre une copie de votre carte d'identité ou d'une pièce d'identité équivalente.

Nous avons également nommé une déléguée à la protection des données : Isabella Gonzalez, [Isabella\\_gonzalez@whirlpool.com](mailto:Isabella_gonzalez@whirlpool.com).

7.7. Pour toute information ou question relative à la protection des données à caractère personnel et à la confidentialité, veuillez contacter : [data\\_protection\\_emea@whirlpool.com](mailto:data_protection_emea@whirlpool.com).

7.8. Si vous pensez que vos droits en matière de protection de la vie privée ont été violés, vous pouvez déposer une plainte auprès de votre autorité de protection des données compétente. Si vous ne savez pas à quelle autorité de protection des données vous adresser, veuillez consulter : [https://ec.europa.eu/justice/article-29/structure/data-protection-authorities/index\\_en.htm](https://ec.europa.eu/justice/article-29/structure/data-protection-authorities/index_en.htm)

### **Article 8 – Litiges et plaintes**

---

8.1. Toute réclamation ou tout litige concernant les présentes Conditions Générales doit être adressé(e) à l'Organisateur à l'adresse suivante : KitchenAid Europa Inc, Nijverheidslaan 3, 1853 Grimbergen, Belgique ou [digital\\_emea@whirlpool.com](mailto:digital_emea@whirlpool.com).

8.2. En cas de litige concernant l'interprétation des présentes Conditions Générales, les Participants et l'Organisateur s'engagent à se concerter afin de trouver une solution à l'amiable au litige.

8.3 Toutes les décisions de l'Organisateur sont irrévocables et contraignantes pour tout ce qui concerne le Concours. Elles ne peuvent faire l'objet d'un appel.

### **Article 9 – Médias sociaux**

---

9.1. Le présent Concours est organisé sur Facebook et Instagram. L'Organisateur déclare explicitement que Facebook Inc. ne doit en aucun cas être associé au Concours et n'approuve, n'endosse, ne gère, ni n'administre ce Concours. Facebook Inc. ne peut être tenu responsable en cas de problèmes liés à ce concours.

9.2. Tous les Participants s'engagent à respecter les conditions générales des plateformes de médias sociaux utilisées dans le cadre de ce Concours, ainsi que les lois en vigueur.